

Règlement intérieur



AAPPMA "La Capricieuse" de Verpel

Période de pêche :

Du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre

Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil

Jour(s) de pêche :

Dimanche, mercredi et jours fériés

Nombre de prises :

3 truites par jour et par pêcheur

Taille minimale de capture :

23 cm

Mode(s) de pêche :

Tout mode de pêche sauf leurre artificiel et cuillère

Contact : Monsieur DURMOIS Jean-Pierre +33 6 79 23 49 38

Informations :

Le pêcheur respecte les clôtures et les propriétés privées.

